



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Question écrite n° 22202

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'ouverture du terminal 2 E de l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle. Il lui demande des précisions sur les difficultés que semblent rencontrer Aéroports de Paris pour ouvrir ce terminal.

Texte de la réponse

Le terminal 2 E de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, dont l'utilisateur est la compagnie Air France, a été conçu pour accueillir à terme dix millions de passagers. Lors de sa visite du 16 juin 2003, la commission de sécurité a souhaité qu'Aéroports de Paris lui remette les attestations et documents requis pour établir la sécurité de ce type de bâtiment. Par ailleurs, elle a constaté une insuffisance dans la finition des aménagements, empêchant le respect de la date du 17 juin prévue pour l'ouverture au public. La semaine suivante, Aéroports de Paris a donc remis à la commission de sécurité les documents demandés et a fait réaliser les travaux d'aménagement nécessaires. Après un nouvel examen, la commission de sécurité a donc émis un avis favorable, permettant l'ouverture du terminal 2 E le 25 juin dans des conditions de sécurité conformes à la réglementation en vigueur pour un aérogare de cette importance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22202

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5758

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7298